



APPEL DE PROPOSITIONS
Le 28 AVRIL 2020
(Version définitive)

Étude des coûts supplémentaires liés à l'éducation postsecondaire en français et bilingue ainsi que des effets différentiels des modes de financement public sur les membres de l'ACUFC, notamment dans le contexte de la crise engendrée par la COVID-19

Date de fermeture :
Lundi 11 mai 2020, à 17 h, heure avancée de l'Est (Ottawa)

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. CONTEXTE.....	4
3. OBJET DE L'ÉTUDE	4
4. MANDAT PRÉCIS DE L'ÉTUDE	5
5. PORTÉE DE L'ÉTUDE	6
6. CARACTÉRISTIQUE DE LA FIRME OU DE LA PERSONNE RECHERCHÉE.....	6
7. PRODUITS LIVRABLES	7
8. CONTENU DE LA PROPOSITION	7
9. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION	8
10. ÉCHÉANCIER PRÉVU ET BUDGET	8
11. AUTRES CONSIDÉRATIONS.....	8
12. DATE LIMITE DE SOUMISSION.....	9

1. Introduction

Le présent appel de propositions est une initiative de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) dans le cadre de son travail de positionnement et de promotion de ses établissements membres.

Créée le 1^{er} avril 2015 à la suite de la fusion de l'Association des universités de la francophonie canadienne et du Consortium national de formation en santé, l'ACUFC regroupe 22 établissements d'enseignement postsecondaire, francophones ou bilingues, situés dans 8 provinces du Canada.

L'ACUFC a pour mission de permettre un accès accru à l'éducation postsecondaire en français de qualité dans les communautés francophones en situation minoritaire. Les collèges et universités membres de l'ACUFC contribuent au rayonnement et à la vitalité des communautés francophones. L'ACUFC représente les intérêts communs de ses membres, auprès du gouvernement fédéral notamment et d'autres parties prenantes, et assure leur visibilité, tant au Canada qu'à l'international.

Les collèges et universités suivants sont membres de l'ACUFC :

- Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta;
- Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick;
- Collège de l'Île;
- Collège Boréal;
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick;
- Collège Educacentre;
- Collège Mathieu;
- Collège militaire royal du Canada;
- Collège universitaire dominicain;
- Collège universitaire Glendon de l'Université York;
- La Cité universitaire francophone de l'Université de Regina;
- La Cité – Le collège d'arts appliqués et de technologie;
- Université d'Ottawa;
- Université de Hearst;
- Université de Moncton;
- Université de l'Ontario français;
- Université de Saint-Boniface;
- Université de Sudbury;
- Université Laurentienne;
- Université Saint-Paul;
- Université Sainte-Anne;
- Université Simon Fraser, Bureau des affaires francophones et francophiles.

Veillez visiter le site Web de l'ACUFC pour de plus amples informations : www.acufc.ca

2. Contexte

Les membres de l'ACUFC sont des acteurs clés qui contribuent à la vitalité du Canada. De nombreuses études, dont celle menée par le Conference Board du Canada pour le compte de l'ACUFC¹, démontrent clairement la nécessité de l'enseignement postsecondaire dans la formation d'une main-d'œuvre bilingue qualifiée qui contribue pleinement à l'essor économique du Canada.

La formation postsecondaire en français dans les communautés francophones en situation minoritaire est une priorité gouvernementale au Canada. De plus, les membres de l'ACUFC ont une double vocation, étant également voués à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire et à la dualité linguistique du Canada, qui sont des priorités du gouvernement fédéral.

À l'heure actuelle, les membres de l'ACUFC font face à de nombreux défis structurels et ponctuels associés aux coûts et à la prestation de programmes de formation de langue française ou bilingues et aux services connexes, dont les suivants :

1. Les défis occasionnés par l'exode rural, qui affectent plusieurs établissements membres;
2. Les défis résultant d'une courbe démographique défavorable à long terme concernant les cohortes de diplômés des écoles secondaires;
3. Les défis en matière de pouvoir d'attraction causés par le déséquilibre de l'offre de programmes en anglais comparativement à l'offre de programmes en français dans les communautés francophones en situation minoritaire;
4. Les défis causés par les pressions budgétaires.

À ceux-ci s'ajoutent, depuis mars 2020, les défis causés par la crise sans précédent de la COVID-19, qui perturbe tous les secteurs d'activité du Canada, dont le secteur de l'enseignement postsecondaire.

La convergence de ces tendances crée une tempête parfaite de défis dont les effets cumulatifs risquent de fragiliser le réseau de l'ACUFC.

3. Objet de l'étude

Le secrétariat national de l'ACUFC postule que les décisions gouvernementales en matière de modes de financement public du secteur de l'enseignement postsecondaire peuvent avoir, dans certains cas, un impact différentiel négatif sur ses établissements membres en raison de la nature et de la mission de ces derniers. Par exemple, des coupures mandatées selon un

¹ Conference Board du Canada. (2018). *Le bilinguisme anglais-français hors Québec : un portrait économique des bilingues au Canada*, voir acufc.ca/publications.

pourcentage fixe s'appliquant à tous les établissements postsecondaires d'une province quelconque ont un effet différentiel sur des établissements de petite taille, qui peuvent difficilement générer des économies d'échelle. Cet effet différentiel est amplifié lorsque l'établissement a une deuxième vocation, soit celle de contribuer à la vitalité de la communauté francophone de sa région ou de sa province.

D'autre part, des modes de financement public conçus et mis en œuvre pour les établissements postsecondaires desservant la majorité anglophone ne permettent pas de tirer profit des qualités intrinsèques des établissements postsecondaires desservant la minorité francophone. Par exemple, ces établissements font preuve d'une grande agilité et sont ainsi en mesure d'innover dans la mise en œuvre rapide de solutions. Ces établissements sont également très près de leurs communautés et peuvent ainsi mobiliser rapidement un grand nombre d'acteurs dans la recherche de solutions à l'échelle locale.

L'ACUFC veut donc développer un argumentaire qui sera utilisé auprès des gouvernements pour démontrer à la fois l'impact différentiel des modes de financement public du secteur de l'enseignement postsecondaire sur ses établissements membres et le potentiel positif de ces derniers en raison de leur nature et de leur mandat.

4. Mandat précis de l'étude

Il est indispensable d'obtenir rapidement des données à jour qui permettront de comprendre l'ampleur de l'impact différentiel des modes de financement public sur les collèges et universités membres de l'ACUFC en lien avec les défis qu'ils doivent relever en 2020, notamment ceux liés aux conséquences de la COVID-19.

L'ACUFC nécessite de l'information exacte pour concevoir des stratégies qui favoriseront la stabilisation et la pérennité de ses établissements membres, sans égard à leur taille et à la région où ils sont établis au Canada. Ces renseignements permettront à l'ACUFC et à ses membres de prendre des décisions éclairées dans les semaines et les mois à venir et de formuler des recommandations aux gouvernements, notamment au gouvernement fédéral, fondées sur des données probantes.

À cette fin, l'ACUFC est à la recherche de personnes expertes pouvant réaliser une analyse des coûts différentiels associés à la prestation de programmes de formation postsecondaire en français ou bilingues et aux services connexes dans les communautés francophones en situation minoritaire et pouvant formuler des recommandations à propos des modes de financement public, que l'ACUFC et ses membres utiliseront dans leurs démarches auprès des gouvernements.

Trois considérations motivent l'ACUFC dans la réalisation de cette étude :

1. Préserver et améliorer l'offre de formation postsecondaire et l'excellence des établissements dans le cadre d'une structure de coûts durable, pour s'assurer que

l'enseignement postsecondaire offert par tous les membres de l'ACUFC puisse continuer à répondre aux besoins des étudiants, des employeurs, des communautés francophones et de la société canadienne;

2. Identifier clairement les coûts supplémentaires associés uniquement à la prestation de programmes bilingues et en langue française en milieu minoritaire et aux services connexes;
3. Clarifier les sommes et les mécanismes utilisés par les gouvernements pour soutenir les établissements offrant un enseignement bilingue et en langue française dans les communautés francophones en situation minoritaire.

5. Portée de l'étude

Les éléments suivants doivent être inclus dans l'identification des coûts supplémentaires uniquement associés à la prestation de programmes de formation postsecondaire bilingues et en langue française en milieu minoritaire et aux services connexes ainsi qu'à la double vocation des membres de l'ACUFC :

1. Les coûts d'enseignement, notamment ceux liés à la taille des classes;
2. Les coûts de formation en langue seconde;
3. Les ressources pédagogiques nécessaires – bibliothèques, ressources virtuelles en français, etc.;
4. La traduction et les coûts afférents de publication;
5. Les coûts du soutien administratif, incluant les coûts liés au personnel administratif;
6. Les coûts liés au recrutement de personnel bilingue, notamment lorsqu'il s'agit de pourvoir des postes hautement spécialisés;
7. Les coûts liés à l'obtention de services informatiques en français ou bilingues;
8. Les coûts liés au recrutement d'étudiantes et d'étudiants, au Canada et à l'international.

D'autres éléments pourraient être identifiés durant la démarche.

6. Caractéristique de la firme ou de la personne recherchée

L'ACUFC veut retenir les services d'une firme ou d'une personne spécialisée possédant les caractéristiques suivantes :

1. Une connaissance spécialisée de l'éducation en langue française en milieu minoritaire et des modes de financement des établissements d'enseignement postsecondaire en lien avec les programmes et les services offerts;

2. Des connaissances approfondies et une expérience considérable en matière de collecte et d'analyse de données financières ainsi que la capacité d'expliquer des situations complexes de manière simple;
3. Une capacité démontrée de formuler des recommandations fondées sur des données probantes pouvant influencer les gouvernements, notamment le gouvernement fédéral. Ces recommandations devront tenir compte des forces et des avantages concurrentiels des membres de l'ACUFC.

7. Produits livrables

La personne ou la firme spécialisée choisie devra accomplir les travaux nécessaires pour livrer les produits suivants avant le 30 juin 2020 :

1. Un plan de recherche, qui devra être conçu pour permettre d'obtenir assez de données probantes afin de fonder un argumentaire convaincant, tout en respectant les limites budgétaires de l'étude;
2. Un rapport d'étape présentant les constats et les conclusions préliminaires;
3. Un rapport final présentant :
 - la démarche;
 - les constats;
 - les conclusions de l'analyse de l'impact différentiel des modes de financement du secteur de l'enseignement postsecondaire;
 - les recommandations à propos des modes de financement public qui serviront à l'ACUFC et à ses membres pour développer un argumentaire à utiliser auprès des autorités publiques.

8. Contenu de la proposition

La proposition devra comprendre les renseignements suivants :

- Une description de la compréhension du mandat; la compréhension du mandat est un critère obligatoire pour que la soumission soit étudiée;
- Un plan de travail qui inclura les principales étapes nécessaires à la réalisation du mandat de l'appel de propositions, dans le respect des limites budgétaires;
- Une description de la méthodologie envisagée pour atteindre les objectifs;
- Un curriculum vitae des personnes affectées à l'étude, des références professionnelles en lien avec les travaux à exécuter et une liste de travaux connexes;
- Une section financière comportant les éléments suivants :
 - Le taux quotidien des services professionnels;
 - Le nombre de jours de services;

- Les taxes;
- Le coût d'une correction d'épreuve de tous les documents remis effectuée par une firme professionnelle;
- Le total des honoraires et des coûts pour la réalisation du mandat.
- La proposition devra être signée par les personnes ainsi autorisées de la firme ou par le ou la spécialiste qui réalisera le mandat.

9. Critères d'évaluation de la proposition

Critères	Valeur (%)
1. Une connaissance spécialisée de l'éducation en langue française en milieu minoritaire et des modes de financement public des établissements de formation postsecondaire en lien avec les programmes et les services offerts	30
2. Des connaissances approfondies et une expérience considérable en matière de collecte et d'analyse de données financières	30
3. Une capacité démontrée d'analyse et de rédaction pour préciser des constats et des conclusions et pour formuler des recommandations, fondées sur des données probantes et pouvant influencer les gouvernements, notamment le gouvernement fédéral	40
Total	100

10. Échéancier prévu et budget

Étant donné l'urgence d'obtenir des données probantes dans le contexte actuel de la COVID-19, l'appel de propositions fermera le lundi **11 mai 2020**, à 17 h, heure avancée de l'Est.

Ce contrat débutera le mercredi **13 mai 2020** et se terminera le **mardi 30 juin 2020**.

Le budget maximal pour ce projet est de **30 000 \$ CAN**, plus taxes.

11. Autres considérations

1. L'ACUFC n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet d'une soumission et ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ou ouvertes, ni à payer aucuns frais. Elle ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
2. La proposition retenue ne sera utilisée qu'à titre indicatif pour l'élaboration d'un contrat d'entente par l'ACUFC, qui sera cosigné par les deux parties.

3. La soumission doit être rédigée en français.
4. Tout matériel produit dans le cadre de ce projet appartient exclusivement à l'ACUFC.

12. Date limite de soumission

Les propositions devront être reçues au plus tard **le lundi 11 mai 2020, avant 17 h (heure avancée de l'Est)**. Elles devront être transmises par courriel à l'attention de :

Ronald Bisson
Directeur des opérations
Secrétariat national de l'ACUFC
223, rue Main
Ottawa (Ontario) K1S 1C4
Numéro de téléphone temporaire : 1.613.482.9320
rbisson@acufc.ca